

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE HUNTINGDON**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon du lundi 5 mars 2012 à 20h00, en la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la *Loi sur les Cités et Villes*, sont présents le maire Stéphane Gendron et les conseillers Ronald Critchley, Bruno Latreille, Nadia Debbabi, Robert Vaillancourt et Claude Racine formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Sont également présentes mesdames Johanne Hébert, directrice générale, Denyse Jeanneau, greffière.

Est absent : le conseiller Joffre L'Heureux Jr.

Constatation du quorum et ouverture de la séance.

Après la constatation du quorum, le maire procède à l'ouverture de la séance ordinaire du lundi 5 mars 2012 à 20 h 15.

Lecture et adoption de l'ordre du jour



Ville de Huntingdon

Tous les membres du Conseil sont invités au Caucus à 19 heures en la salle du Conseil.

Séance ordinaire du lundi 5 mars 2012, à 20h00, en la salle du Conseil sise au 23, rue King à Huntingdon.

ORDRE DU JOUR

- A) Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;
- B) Adoption de l'ordre du jour;
- C) Annonces et dépôt des documents :
 - Dépôt des rapports des directeurs pour le mois de février 2012;
 - Dépôt de la liste des dépenses autorisées pour le mois de février 2012;
 - Dépôt de la liste des dépenses d'investissement pour le mois de février 2012;
 - Dépôt de la situation financière pour le mois de février 2012;
- D) Période de questions du public;
- E) Période d'informations et de questions du maire;

10. – Sujets d'ouverture

10.1 Adoption des Procès-verbaux

- *Séance ordinaire du 6 février 2012;*

20. – Contrats

- 20.1** *Résolution – Mandater M. Denis Lemieux de Caza & Lemieux arpenteurs, afin de créer 5 lots du lot originaire no 3 229 838;*
- 20.2** *Résolution – Octroi d'un mandat pour la préparation de l'estimation des coûts pour le projet de réfection d'aqueduc et d'égout dans le secteur Garden City;*
- 20.3** *Résolution – Mandater Me Martin Couillard de la firme Perras Couillard avocats, pour une requête en nullité du règlement #256-2012 de la MRC du Haut-Saint-Laurent :*

30. – Administration & Finances

- 30.1** *Résolution – Financement pour les aménagements cyclables par le Programme d'intensification de la mise en place d'infrastructures cyclables au Québec (VÉLOCE);*

40 – Réglementation

- 40.1** *Résolution – Adoption du Règlement 820-2011 modifiant le règlement de zonage #512 (sans changement);
(Occupation domestique sur l'ensemble du territoire)*
- 40.2** *Résolution - Règlement 836-2012 modifiant le règlement numéro 822-2011 concernant les systèmes d'alarme applicable par la Sûreté du Québec;*

50 – Nomination & Gestion du Personnel

- 50.1** *Résolution – Nomination d'un membre du conseil municipal pour représenter la Ville au comité Jeunesse Rurale en Forme du Haut-Saint-Laurent;*

60. –Autres

- 60.1** *Résolution – Appui pour un projet de résidences subventionnées pour personnes âgées;*
- 60.2** *Résolution - Réponse à l'Office de la langue française;*
- 60.3** *Résolution - ARSO*
- 60.4** *Résolution : Projet Soccer municipal;*
- 60.5** *Résolution - Condoléances de Madame Hart (mère de Robert Hart)*
- 60.6** *Résolution : Directrice générale;*

70. –Rapport des comités et des conseillers

70.1

Levée de la séance

Adoption de l'ordre du jour

12-03-05-2850

**Il est proposé par le conseiller Ronald Critchley
Appuyé par le conseiller Claude Racine
Et résolu à l'unanimité:**

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Huntingdon du lundi 5 mars 2012 tel que lu par Monsieur le Maire avec le report, à une séance ultérieure, des points 40.1, 60,3 60,4, et l'annulation du point 20.1.

Les sujets suivants sont ajoutés :

- Résolution – Condoléances pour le décès de madame Claudette MacDonell ;
- Résolution – Condoléances pour le décès de monsieur Richard Carrière ;
- Résolution – Recommandation pour l'embauche d'un chargé de projet pour la politique familiale ;
- Avis de motion - Règlement modifiant le règlement de zonage 512 pour prohiber l'usage du commerce de l'automobile dans la zone du centre-ville ;
- Avis de motion – Règlement modifiant le règlement 741-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires ;

Adopté

Annonces et dépôt des documents

Dépôt des rapports des directeurs pour le mois de février 2012

Les rapports du mois de février 2012 des directeurs des différents services à la Ville sont déposés au greffe.

Dépôt de la liste des dépenses autorisées pour le mois de février 2012

Comptes à payer –Février 2012

En vertu de l'article 477.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la trésorière dépose la liste des dépenses autorisées au cours du mois de février 2012 pour la somme de **385 362.71\$**.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait parti intégrant du procès-verbal.

Je, **Johanne Hébert**, trésorière par intérim, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

Johanne Hébert, trésorière par intérim

Dépôt de la liste des dépenses d'investissement pour le mois de février 2012

En vertu de l'article 477.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la trésorière par intérim dépose la liste des dépenses d'investissement autorisées au cours du mois de février 2012.

La liste des dépenses d'investissement autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait parti intégrant du procès-verbal.

Je, *Johanne Hébert*, trésorière par intérim, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

Johanne Hébert, trésorière par intérim

Dépôt de la situation financière pour le mois de février 2012

La trésorière par intérim dépose l'état de la situation financière de la Ville de Huntingdon pour le mois de février 2012.

Période de questions du public

Les principales questions se résument comme suit :

Un citoyen, résidant sur la rue F.-Cleyn, s'interroge sur la problématique de l'eau potable émanant une très forte odeur de chlore et veut connaître les raisons provoquant cette situation.

M. Lawrence Prévost demande des informations sur son compte de taxes qui indique des arrérages alors qu'il a déjà payé ces sommes au moment de l'acquisition d'un immeuble lors d'une vente des immeubles pour non-paiement des taxes.

M. Robert McGee demande la pertinence de signer un registre de présences pour assister aux séances du conseil. Il demande aussi les raisons pour lesquelles le conseil désire autoriser l'occupation domestique sur l'ensemble du territoire.

Période d'informations et de questions du maire

Aucun sujet.

Octroi d'un mandat pour la préparation de l'estimation des coûts pour le projet de réfection d'aqueduc et d'égout dans le secteur Garden City

Considérant la problématique de la couleur de l'eau du secteur Garden City reliée à la configuration des conduites (non bouclées) ;

Considérant que la Ville désire corriger la situation afin d'améliorer la qualité de vie des citoyens de ce secteur;

12-03-05-2851

Il est proposé par le conseiller Ronald Critchley

Appuyé par le conseiller Bruno Latreille

Et résolu à l'unanimité

Que les membres du Conseil municipal de la Ville de Huntingdon mandatent une firme d'ingénierie pour la préparation de l'estimation des coûts de réfection des infrastructures dans le secteur Garden City.

Adopté

10. – Sujets d'ouverture

Adoption des procès-verbaux :

Séance ordinaire du 6 février 2012

Considérant que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2012 ;

Considérant la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

12-03-05-2852

Il est proposé par le conseiller Ronald Critchley

Appuyé par la conseillère Nadia Debbabi

Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2012 est adopté tel que soumis par la greffière.

Adopté

20. – Contrats

Mandater Me Martin Couillard de la firme Perras Couillard avocats, pour une requête en nullité du règlement #256-2012 de la MRC du Haut-Saint-Laurent

Attendu que la Municipalité régionale de comté du Haut-St-Laurent (ci-après la « MRC ») a procédé à l'adoption d'un règlement créant un parc linéaire régional alors que dans les faits – il s'agit de créer et d'encadrer une piste cyclable et un sentier de motoneiges ;

Attendu que la MRC n'a aucune juridiction expresse ou tacite en matière de voirie et de voies de circulation, ni même en matière de piste cyclable ni de sentier de motoneiges ;

Attendu que la MRC n'a jamais enclenché un quelconque processus de délégation de compétences ou de déclaration de compétence en sa propre faveur ;

Attendu que la MRC agit au mépris des juridictions des municipalités locales, et démontre – par son entêtement et malgré les rappels à l'ordre – un manque de respect inacceptable envers les municipalités locales ;

Attendu que la Ville de Huntingdon a un intérêt collectif et commun à se joindre aux 4 autres municipalités du Haut-St-Laurent qui contestent l'ensemble du projet de piste cyclable puisque le processus d'adoption d'un tel projet n'a pas été suivi et que certains partenaires y ont vu le mépris de leur autonomie ;

12-03-05-2853

**Il est proposé par la conseillère Nadia Debbabi
Appuyé par le conseiller Claude Racine
Et résolu à l'unanimité**

D'AUTORISER Me Martin Couillard de la firme Perras & Couillard, avocats, pour les procédures judiciaires concernant particulièrement une requête en nullité du règlement # 256-2012 concernant l'établissement d'un parc linéaire, adopté par la MRC le Haut-Saint-Laurent le 8 février 2012, de même que d'autres procédures connexes pour une somme maximale de 15 000 \$, la somme totale des honoraires devant aussi être supportés par un groupe de 3 à 4 municipalités du Haut-St-Laurent se joignant à la Ville de Huntingdon dans cette lutte concernant l'autonomie municipale et le respect des juridictions locales.

Adopté

30. – Administration & Finances

Financement pour les aménagements cyclables par le Programme d'intensification de la mise en place d'infrastructures cyclables au Québec (VÉLOCE);

Attendu que la Ville projette d'aménager des infrastructures cyclables sur son territoire ;

Attendu que le ministère des Transports du Québec a annoncé l'entrée en vigueur du Programme d'intensification de la mise en place d'infrastructures cyclables au Québec (VÉLOCE) ;

12-03-05-2854

**Il est proposé par le conseiller Claude Racine
Appuyé par la conseillère Nadia Debbabi
Et résolu à l'unanimité**

D'autoriser la présentation d'une demande de subvention au ministère des Transports dans le cadre du Programme d'intensification de la mise en place d'infrastructures cyclables au Québec (VÉLOCE) pour l'aménagement d'infrastructures cyclables sur le territoire de la Ville.

Adopté

40 – Réglementation

Adoption du Règlement 820-2011 modifiant le règlement de zonage #512

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

Règlement 836-2012 modifiant le règlement numéro 822-2011 concernant les systèmes d'alarme applicable par la Sûreté du Québec

Attendu que lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 février 2012, avis de motion du présent règlement a été donné par monsieur le maire Stéphane Gendron ;

Attendu que les procédures prévues à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19) ont été suivies ;

12-03-05-2855

**Il est proposé par le conseiller Ronald Critchley
Appuyé par le conseiller Bruno Latreille
Et résolu à l'unanimité**

D'adopter le règlement numéro 836-2012 modifiant le règlement numéro 822-2011 concernant les systèmes d'alarme applicable par la Sûreté du Québec.

Adopté

50 – Nomination & Gestion du Personnel

Nomination d'un membre du conseil municipal pour représenter la Ville au Comité Jeunesse Rurale en Forme du Haut-Saint-Laurent

Attendu que le Comité Jeunesse Rurale en Forme du Haut-Saint-Laurent demande qu'une personne soit nommée par le Conseil municipal afin de représenter la Ville de Huntingdon sur ce comité ;

12-03-05-2856

**Il est proposé par le conseiller Claude Racine
Appuyé par le conseiller Robert Vaillancourt
Et résolu à l'unanimité**

Que le conseil municipal nomme la conseillère Nadia Debbabi représentante de la Ville au Comité Jeunesse Rurale en Forme du Haut-Saint-Laurent.

Adopté

60. –Autres

Appui pour un projet de résidences conventionnées pour personnes âgées

Attendu que la Ville de Huntingdon est la capitale économique, politique, sociale et communautaire de la Municipalité régionale de comté du Haut-St-Laurent ;

Attendu que la Ville de Huntingdon comporte sur son territoire une proportion importante de personnes retraitées, et des personnes du 3e et 4e âge ;

Attendu que la Ville de Huntingdon a sur son territoire plusieurs organismes dédiés à la promotion des intérêts des personnes âgées et au service des populations vieillissantes de la région ;

Attendu que la Ville de Huntingdon a été reconnue par la Ministre responsable des Aînés, Mme Marguerite Blais « *Ville amie des Aînés* »

Attendu que la Ville a identifié un besoin pressant d'unités de logements résidentiels à l'attention des populations aînées sur son territoire ;

Attendu que la Ville de Huntingdon a toutes les infrastructures sur son territoire lui permettant d'accueillir un projet immobilier d'envergure en matière de logements et d'hébergement pour personnes âgées, plus particulièrement : deux ambulances, une équipe de premiers répondants, un centre de soins de longue durée

public et reconnu, une clinique médicale privée, un CLSC et des services ambulatoires et de maintien à domicile, de même que tous les services de proximité propres à une grande ville ;

Attendu que la Ville de Huntingdon est disposée à offrir aux promoteurs et aux bénéficiaires du projet (futurs résidants) des avantages fiscaux et d'infrastructures afin d'accommoder un projet majeur de logements et d'hébergement pour le bénéfice des personnes âgées et afin d'attirer ceux-ci sur son territoire ;

12-03-05-2857

**Il est proposé par le conseiller Claude Racine
Appuyé par le conseiller Ronald Critchley
Et résolu à l'unanimité**

D'APPUYER le projet de résidences conventionnées pour personnes âgées présenté par les promoteurs.

D'ACCOMPAGNER dans toutes leurs démarches, les promoteurs, et de leur faciliter l'obtention de toutes les autorisations nécessaires auprès des autorités gouvernementales concernées.

Adopté

Réponse à l'Office québécois de la langue française

Attendu que la Ville de Huntingdon a été fondée et organisée durant la première moitié du XIXe siècle, principalement à l'initiative de la couronne britannique, et qu'elle fut fondée par des personnes provenant des îles Britanniques;

Attendu que depuis sa fondation, la Ville a vu le regroupement de plusieurs communautés culturelles et linguistiques, dont principalement les Écossais, les Irlandais, les Français et depuis le milieu du XXe siècle jusqu'à ce jour, des gens en provenance de toutes les régions de la Terre ;

Attendu que depuis sa fondation jusqu'à la fin des années 1970, la Ville de Huntingdon a toujours eu – *de facto* – un statut de ville et de communauté bilingue, et qu'elle est le siège d'affaires, économique, religieux et social de la communauté anglophone de la région du Haut-St-Laurent ;

Attendu qu'encore aujourd'hui, la population anglophone représente presque 40% de la population locale de la Ville et que tous les cantons municipaux limitrophes ont le statut bilingue en matière de gouvernance municipale ;

Attendu que la Ville de Huntingdon a toujours pratiqué une politique de service à la clientèle complètement et intégralement bilingue, et ce, dans le respect des deux grands groupes linguistiques composant le tissu social de la Ville et de sa région ;

Attendu que l'Office québécois de la langue française oblige maintenant la Ville de Huntingdon à abandonner sa politique de bilinguisme intégral en matière de services aux citoyens, chacun des citoyens (ennes) pouvant être servi dans la langue officielle de son choix, soit le français ou l'anglais ;

Attendu que la Ville de Huntingdon refuse cet ordre de l'Office québécois de la langue française et qu'elle va passer outre les

exigences de celle-ci et qu'elle va continuer à servir sa population dans les deux langues officielles ;

Attendu que le gouvernement du Québec ne peut forcer juridiquement une autre juridiction à violer les droits fondamentaux des gens et de leur nier le droit à communiquer et transiger dans la langue de leur choix, soit le français ou l'anglais ;

Attendu que le gouvernement du Québec – ou l'un de ces organismes comme l'**Office québécois de la langue française** – n'a pas la légitimité ni même la crédibilité pour imposer une telle politique raciste et discriminatoire à la Ville de Huntingdon et à ces citoyens puisque le gouvernement pratique lui-même une politique de bilinguisme afin de mieux servir les citoyens québécois d'expression anglophone à travers les différents sites de ce même gouvernement et par son service bilingue à la clientèle ;

12-03-05-2858

**Il est proposé par le conseiller Claude Racine
Appuyé par le conseiller Robert Vaillancourt
Et résolu à l'unanimité :**

DE REFUSER ET D'IGNORER les demandes de l'Office québécois de la langue française concernant la langue anglaise sur le territoire de la Ville de Huntingdon.

DE DEMANDER à l'Assemblée nationale et au gouvernement du Québec de modifier la Charte de la langue française afin de permettre à des communautés municipales comme la Ville de Huntingdon de pouvoir servir ses citoyens dans la langue de communication de leurs choix, à savoir le français ou l'anglais et d'ainsi respecter les droits fondamentaux des individus.

Adopté

Condoléances pour le décès de madame Rebecca Hart

Considérant le décès de madame Rebecca Hart, mère de Monsieur Robert Hart;

12-03-05-2859

**Il est proposé par le conseiller Ronald Critchley
Appuyé par le conseiller Robert Vaillancourt
Et résolu à l'unanimité**

Que les membres du Conseil municipal de la Ville de Huntingdon offrent, en leur nom et au nom de tous les employés municipaux, leurs plus sincères condoléances à la famille ainsi qu'à leurs proches.

Adopté

Condoléances pour le décès de madame Claudette MacDonell

Considérant le décès de madame Claudette MacDonell, épouse de monsieur Sandy MacDonell ;

12-03-05-2860

**Il est proposé par le conseiller Ronald Critchley
Appuyé par le conseiller Claude Racine
Et résolu à l'unanimité**

Que les membres du Conseil municipal de la Ville de Huntingdon offrent, en leur nom et au nom de tous les employés municipaux, leurs plus sincères condoléances à la famille ainsi qu'à leurs proches.

Adopté

Condoléances pour le décès de monsieur Richard Carrière

Considérant le décès de monsieur Richard Carrière ;

12-03-05-2861

Il est proposé par le conseiller Claude Racine

Appuyé par le conseiller Ronald Critchley

Et résolu à l'unanimité

Que les membres du Conseil municipal de la Ville de Huntingdon offrent, en leur nom et au nom de tous les employés municipaux, leurs plus sincères condoléances à la famille ainsi qu'à leurs proches.

Adopté

À 21 h 29 le maire suspend la séance pour discuter à huis clos du point suivant. La séance reprend à 21 h 53.

Recommandation pour l'embauche d'un chargé de projet pour la politique familiale

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

Résolution : Directrice générale

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

Avis de motion –Règlement modifiant le règlement de zonage 512 pour prohiber l'usage du commerce de l'automobile dans la zone du centre-ville

Avis de motion est donné par monsieur le maire Stéphane Gendron selon lequel un règlement modifiant le règlement de zonage 512 pour prohiber l'usage du commerce de l'automobile dans la zone du centre-ville sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure

Avis de motion – Règlement modifiant le règlement 741-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires

Avis de motion est donné par monsieur le maire Stéphane Gendron selon lequel un règlement modifiant le règlement 741-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure.

70. –Rapport des comités et des conseillers

Monsieur Ronald Critchley indique qu'il a participé à une rencontre avec des organismes communautaires pour développer des stratégies éducatives pour les élus afin qu'ils disposent de solutions pour contrer les problèmes sociaux dans leur municipalité.

Madame Nadia Debbabi mentionne que la première édition de la Fête des Neiges de Huntingdon fut un succès. Ce samedi 3 mars 2012, plus de 200 personnes ont participé aux différentes activités hivernales dans le parc Prince Arthur.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22 h 01.

Stéphane Gendron, Maire

Denyse Jeanneau, Greffière